ECRIN

Environnement Climat
Recherche & Innovation

Volet Innovation
Programmation 2025

Appel à projets en partenariat avec un acteur territorial

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité
Région Hauts-de-France
Cofinancé par l'Union européenne

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité
Région Hauts-de-France
Cofinancé par l'Union européenne

ECRIN
Environnement Climat Recherche & Innovation

1. Contexte de l'appel à projets en partenariat avec un acteur territorial

Le **projet CPER ECRIN** ambitionne de mieux comprendre en quoi le changement climatique et plus largement les changements environnementaux liés à l'activité humaine (qualité de l'air, de l'eau…) affectent notre santé et la biodiversité. La compréhension de ces impacts représente un enjeu majeur de l'échelle régionale à celle du globe. Grâce à l'observation des modifications de notre environnement, des mesures adéquates d'adaptation ou d'atténuation pourront être proposées afin de faciliter la transition énergétique et environnementale, qu'il s'agisse d'innovations technologiques, de politiques d'aménagement du territoire ou d'accompagnement de nouvelles pratiques collectives ou individuelles.

Ce projet implique un consortium très large de laboratoires répartis en région Hauts-de-France rassemblant des champs disciplinaires variés et complémentaires, allant de la physico-chimie à la santé et de la biodiversité à l'urbanisme. Le potentiel des expertises et des outils disponibles dans les laboratoires est mis à profit afin :

- de mieux caractériser la physico-chimie des environnements urbains (effet des transports, des industries et des bâtiments), mais aussi péri-urbains et ruraux (effet des sources lointaines et proches, d'origines naturelle et agricole),
- d'en évaluer l'impact sur la santé humaine (par des approches épidémiologiques, mais aussi expérimentales), et sur les services écosystémiques (par exemple la qualité de l'eau, le service de pollinisation…),
- de proposer des mesures d'atténuation et d'adaptation appropriées à chacun de ces contextes sociétaux (changements de comportement, de mode de transport…),
- de développer l'innovation dans la recherche en environnement, via notamment l'organisation d'appels à projets.

Cet appel à projets en partenariat avec un acteur territorial s'inscrit dans la programmation 2025 du projet CPER ECRIN. Il ambitionne d'intensifier le développement de l'innovation dans la recherche à visée applicative consacrée à l'environnement et au changement climatique. Ceci par le financement de projets collaboratifs entre les laboratoires ou structures partenaires du consortium d'ECRIN et les acteurs territoriaux de la région Hauts-de-France.

2. Financement des projets lauréats

Au maximum 2 projets de 24 mois seront financés par des fonds CPER et FEDER. Chaque projet lauréat sera doté d'une subvention maximale de 86 100 €. Cette somme sera dédiée à des dépenses de fonctionnement (max. 25 000 €HT) et au recrutement d'un personnel contractuel (max. 61 100 € brut chargé pour un contrat de 13 mois minimum). Seuls les établissements gestionnaires des laboratoires seront bénéficiaires de la subvention.

3. Eligibilité des projets

3.1. Partenariat

Pour être éligible au financement de cet AAP, les projets candidats doivent être construits autour d'un partenariat entre un ou plusieurs laboratoires/structures du consortium ECRIN (liste en Annexe 1) et au moins un acteur territorial de la région Hauts-de-France : collectivités (communes, communautés urbaines, département, etc) [i,ii], associations, groupements d'intérêt public et autre acteurs locaux possédant un statut juridique.

Important : nous vous remercions de nous communiquer, en amont du dépôt du dossier, le nom de chaque partenaire territorial afin que nous puissions vérifier l'éligibilité du projet (adresse : xavier.secordel@univ-littoral.fr).

Dans le cas où une structure partenaire d'ECRIN (ex : Centre Commun de Mesures, plateformes…) souhaite répondre à l'AAP, le projet devra être déposé en collaboration avec un laboratoire qui sera désigné gestionnaire des crédits alloués. Il est possible d'inclure dans le projet un laboratoire non membre du consortium ECRIN, mais ce partenaire ne sera pas éligible à la subvention.

3.2. Thématiques

Les projets de recherche à visée applicative doivent relever d'une ou plusieurs thématiques du CPER ECRIN dans les domaines de l'environnement et du changement climatique :

- Impact sur le vivant des changements environnementaux liés au transport, à l'industrie et à la ville
- Impact sur le vivant des changements environnementaux en milieux naturels, agricoles et périurbains
- Impact des changements environnementaux sur l'évolution de la santé à l'échelle de l'individu et des populations
- Interactions avec les collectivités, associations, grand public
- Observation de l'atmosphère et compréhension des processus
- Gestion des données
- Caractérisations des matériaux et procédés
- Evaluation de la toxicité-écotoxicité

4. Modalité de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature, fourni en Annexe 2, est à retourner complété par le ou la porteur(se) de projet et visé par la direction de l'unité avant le 3 novembre 2024 inclus à l'adresse suivante : xavier.secordel@univ-littoral.fr
Dans le cas où plusieurs dossiers sont déposés par un même laboratoire, il est demandé à sa direction de communiquer un classement des projets à financer, par ordre de priorité.

[i] https://www.vie-publique.fr/fiches/19604-quest-ce-quune-collectivite-territoriale-ou-collectivite-locale
[ii] https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1353

5. Evaluation des projets

Chaque projet reçu sera évalué par 3 experts :

- 1 expert extérieur au consortium ECRIN spécialiste du domaine
- 1 expert du territoire des Hauts-de-France
- 1 expert interne au consortium ECRIN hors établissement porteur et non spécialiste du domaine

Chacun d'eux rédigera un rapport d'expertise dans lequel la qualité du projet sera évaluée selon une grille de notation à l'aune des critères suivants :

- Adéquation avec une ou plusieurs thématiques du projet CPER ECRIN
- Qualité scientifique du projet (descriptions de l'état de l'art, des matériels et des méthodes employés, de la problématique et des objectifs visés)
- Qualité du partenariat entre laboratoire(s) et acteur(s) territorial(aux)
- Mobilisation de moyens de chaque acteur territorial (degré d'engagement de l'acteur territorial dans le projet)
- Pertinence de l'utilisation de la subvention
- Impact du projet sur le territoire : environnemental, socio-économique…
- Reproductibilité/massification des résultats du projet : possibilité d'utiliser sur d'autres territoires ou à plus grande échelle, les outils, les pratiques, les méthodes, développés pendant le projet
- Existence d'un lien avec un plan/schéma territorial, un Domaine d'Activité Stratégique, existence d'un contact avec un Pôle de Compétitivité ou d'Excellence, lien avec une Stratégie d'Accélération (France 2030)

Les rapports des experts seront ensuite présentés et discutés en réunion du comité de sélection d'ECRIN à l'issue de laquelle les lauréats de cet AAP seront désignés. Ce comité de sélection est ouvert aux coordinateurs du CPER, aux animateurs des ateliers thématiques, aux référents de chaque AAP, à un représentant par laboratoire, à un représentant de la SATT Nord, à un représentant de la région et à un représentant de l'état.

6. Propriété intellectuelle

Si le projet est retenu, le laboratoire porteur s'engage à établir une convention de collaboration entre les partenaires incluant les questions liées à la Propriété Intellectuelle.

7. Calendrier

- **10 septembre 2024** : lancement de l'appel à projets
- **3 novembre 2024** : date limite de réception des projets
- **A partir du 4 novembre 2024** : envoi des projets aux experts
- **17 janvier 2025** : fin de la phase d'expertise
- **Semaine du 27 janvier 2025** : réunion du comité de sélection des lauréats de l'AAP
- **Février – mars 2025** : montage des dossiers de demande de subvention CPER-FEDER
- **Fin mars – début avril 2025** : dépôt des dossiers de demande de financements CPER-FEDER auprès des financeurs
- **2nd semestre 2025** : installation des crédits dans les établissements et démarrage des projets

8. Contacts

- **Responsables des AAP ECRIN :**
  - Renaud COUSIN, renaud.cousin@univ-littoral.fr
  - Christophe DUJARDIN, christophe.dujardin@univ-lille.fr
  - Audrey GIROS, audrey.giros@sattnord.fr
  - Anne PONCHEL, anne.ponchel@univ-artois.fr

- **Coordinateurs du CPER ECRIN :**
  - Hervé DELBARRE, herve.delbarre@univ-littoral.fr
  - Coralie SCHOEMAECKER, coralie.schoemaecker@univ-lille.fr
  - Pascal TOUZET, pascal.touzet@univ-lille.fr

- **Administration du volet Innovation du CPER ECRIN :**
  - Xavier SÉCORDEL, xavier.secordel@univ-littoral.fr

Annexe 1

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
Hauts-de-France

Cofinancé par
l'Union européenne

Laboratoires et structures partenaires du CPER ECRIN

Laboratoires

- **AVENUES EA 7284** : Modélisation multi-échelle des systèmes urbains
- **CERI EE** : Centre d'Enseignement, de Recherche et d'Innovation Energie Environnement
- **CIIL UMR 9017 U 1019** : Centre d'Infection et d'Immunité de Lille
- **Clersé UMR 8019** : Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Economiques
- **CRISS** : Centre de Recherche Interdisciplinaire en Sciences de la Société
- **CURAPP-ESS UMR 7319** : Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique. Epistémologie et Sciences Sociales
- **Direction de la stratégie, de la politique scientifique et de la communication de l'INERIS**
- **EDYSAN UMR 7058** : Ecologie et Dynamique des Systèmes Anthropisés
- **EEP UMR 8198** : Evolution, Ecologie et Paléontologie
- **IMPECS ULR 4483** : IMPact de l'Environnement Chimique sur la Santé
- **INFINITE U 1286** : Institute for Translational Research in Inflammation
- **ISI/LAB.RII** : Centre de Recherche sur l'Innovation et les Stratégies Industrielles
- **LASIRe UMR 8516** : Laboratoire de Spectroscopie pour les Interactions, la Réactivité et l'environnement
- **LG2A UR 7378** : Laboratoire de Glycochimie et des Agroressources d'Amiens
- **LGCgE ULR 4515** : Laboratoire de Génie Civil et géo-Environnement
- **LOA UMR 8518** : Laboratoire d'Optique Atmosphérique
- **LPCA UR 4493** : Laboratoire de Physico-Chimie de l'Atmosphère
- **LPMC UR 2081** : Laboratoire de Physique de la Matière Condensée
- **LTI UR 3899** : Laboratoire des Technologies Innovantes
- **PC2A UMR 8522** : PhysicoChimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère
- **PhLAM UMR 8523** : PHysique des Lasers, Atomes et Molécules
- **RIDAGE U 1167** : Facteurs de risque et déterminants moléculaires des maladies liées au vieillissement
- **TVES ULR 4477** : Territoires, Villes, Environnement et Société
- **UCCS UMR 8181** : Unité de Catalyse et Chimie du Solide
- **UCEiV UR 4492** : Unité de Chimie Environnementale et Interactions sur le Vivant
- **UDSMM UR 4476** : Unité de Dynamique et Structure des Matériaux Moléculaires

Structures

- **ATOLL** : Plateforme multi-laboratoires « Atmospheric Observations in liLLe »
- **CCM** : Centre Commun de Mesures de l'ULCO
- **CEC** : Plateforme de Cultures en Environnement Contrôlé
- **CERLA** : Centre d'Etudes et de Recherches Lasers et Applications
- **ICARE** : Centre de Données et Services (aérosols, nuages, rayonnement, cycle de l'eau dans l'atmosphère)
- **IRenE :** plateforme d'Innovation technologique régionale de Recherche EN Environnement
- **IRePSE** : Institut de Recherches Pluridisciplinaires en Sciences de l'Environnement
- **MéOL** : Plateforme nationale de Métrologie Optique de Lille
- **PLBS-bilille** : Plateforme de bioinformatique, biostatistique et bionanalyse de Lille

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité
Région Hauts-de-France
Cofinancé par l'Union européenne

Annexe 2

ECRIN
Environnement Climat Recherche & Innovation

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
Hauts-de-France

Cofinancé par
l'Union européenne

ECRIN Environnement Climat Recherche & Innovation	Appel à projets en partenariat avec un acteur territorial Programmation 2025 - Dossier de candidature

Intitulé du projet :

Acronyme du projet (6 lettres maximum) :

Laboratoire porteur et tutelle gestionnaire :

Responsable scientifique (nom, prénom, téléphone, email, corps, établissement hébergeur) :

Résumé du projet en une dizaine de lignes max. diffusable auprès d'un large public (exclure les informations confidentielles et préjudiciables à la valorisation du projet) :

1. Présentation des partenaires

1.1. Partenaire(s) universitaire(s)

Quels sont les laboratoires et/ou structures partenaires (préciser leur tutelle gestionnaire) ?

Dans le cas où plusieurs partenaires universitaires sont impliqués, indiquer s'il s'agit d'une nouvelle collaboration ou non. Si non, décrire de manière succincte les collaborations antérieures entre les partenaires universitaires (projets financés, type de financement, publications communes, etc) :

1.2. Acteur(s) du territoire partenaire(s)

Important : nous vous remercions de nous communiquer, en amont du dépôt du dossier, le nom de chaque partenaire territorial afin que nous puissions vérifier l'éligibilité du projet (adresse : xavier.secordel@univ-littoral.fr).

Pour chaque acteur territorial impliqué dans le projet :

Nom de l'acteur territorial :

Statut juridique :

n°SIRET :

Activité principale :

Adresse :

Indiquer s'il s'agit d'une nouvelle collaboration ou non. Si non, décrire de manière succincte les travaux antérieurs menés avec l'acteur territorial :

2. Adéquation du projet avec les thématiques d'ECRIN

De quelle(s) thématique(s) d'ECRIN dans le domaine de l'environnement et du changement climatique relève le projet :

☐ Impact sur le vivant des changements environnementaux liés au transport, à l'industrie et à la ville

☐ Impact sur le vivant des changements environnementaux en milieux naturels, agricoles et périurbains

☐ Impact des changements environnementaux sur l'évolution de la santé à l'échelle de l'individu et des populations

☐ Interactions avec les collectivités, associations, grand public

☐ Observation de l'atmosphère et compréhension des processus

☐ Gestion des données

☐ Caractérisation des matériaux et procédés

☐ Evaluation de la toxicité-écotoxicité

3. Description du projet scientifique

Décrire, en quatre pages au maximum, le contexte et l'objet scientifiques du projet. Détailler également le rôle et la nature de l'implication de chaque partenaire (missions et tâches dévolues, ressources humaines intervenantes, équipements employés…). Expliquer l'impact attendu du projet pour le territoire (environnemental, socio-économique…). Indiquer si les outils, les pratiques ou les méthodes développés pendant le projet pourraient être utilisés sur d'autres territoires ou à plus grande échelle.

4. Description financière du projet

4.1. Dépenses de fonctionnement (25 000 €HT maximum)

Nous attirons votre attention sur le fait que les dépenses suivantes ne sont à priori pas éligibles, sauf besoins impérieux :

- les frais facturés par un des partenaires territorial
- les tickets d'accès à des appareils qui ont déjà été financés par la région (ex : grille de tarification d'analyses MEB)
- les missions et déplacements
- le matériel informatique
- les logiciels
- la maintenance
- la bureautique
- le carburant
- les prestations internes

Cette liste n'est pas exhaustive. La région se réserve le droit d'écarter certaines dépenses qu'elle jugera non pertinente, lors de l'étape de sélection des projets.

Il est vivement recommandé de privilégier les dépenses passées dans le cadre des procédures de marchés publics des établissements, qui sont plus simples à justifier auprès de la région. Il est par conséquent conseillé d'éviter de multiplier les dépenses de petits montants.

Compléter le tableau ci-dessous avec la liste des dépenses de fonctionnement envisagées (une ligne pour chaque dépense) en vous basant sur l'exemple donné :

Intitulé de la dépense	Montant (€HT)	Explication du montant (calcul)	Utilisation pour le projet
Flacons pour chromatographie HPLC	500	50 lots de 100 unités à 10 € le lot (prix marché ULCO n°2020AOOULCO11F)	Identification et dosage de d'échantillons prélevés *in situ*

4.2. Recrutement d'un personnel contractuel (max. 61 100 € brut chargé pour un contrat de 13 mois minimum)

Décrire en quelques lignes le poste requis (chercheur(se) postdoctoral(e), ingénieur(e) ou autre), le profil recherché ainsi que les missions et tâches de la personne qui sera recrutée :

4.3. Apport financier de chaque acteur territorial

Estimer la contribution financière de chaque acteur territorial au projet. Ces montants n'apparaitront pas dans le montage financier des dossiers CPER et FEDER, mais il sera valorisé dans les indicateurs de suivi du projet ECRIN. Des exemples sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Nature de l'apport	Description	Montant
Personnels	2 chargés de mission pendant 24 mois chacun à 5 000€ (salaire brut mensuel chargé) avec un taux d'affectation de 10%	24 000 €
Equipement	Achat d'un instrument de mesure	1 000 €HT
Soutien de programme	Financement des frais de mission	5 000 €HT
Soutien de programme	Accès à un équipement	5 000 €HT

5. Positionnement du projet

5.1. Plan ou schéma territorial

Indiquer si le projet s'inscrit dans un plan ou schéma territorial :

☐ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) [i]

☐ Plan Régional Santé Environnement des Hauts-de-France (PRSE4)[ii]

☐ Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal ou intercommunal (PLUi)[iii]

☐ Plan De Mobilité (PDM)[iv]

☐ Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)[v]

☐ Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)[vi]

☐ Autre(s), précisez :

5.2. Domaines d'Activités Stratégiques[vii]

Indiquer si le projet relève d'un domaine d'activité stratégique parmi les choix suivants :

☐ Mobilités

☐ Santé-Nutrition

☐ Bioéconomie

☐ Industries Culturelles et Créatives

☐ Matériaux

☐ Energies

☐ Numérique

---

[i] https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/Avancement-des-Plans-Climat-Air-Energie-Territoriaux-PCAET
[ii] https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/un-nouveau-plan-regional-sante-environnement-pour-les-hauts-de-france
[iii] https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/demarche-outils-elaborer-plan-local-durbanisme-plu-plui
[iv] https://www.observatoire-transports-hauts-de-france.fr/IMG/pdf/2022-01-lettre_ort_hdf_59_planification_mobilite_vf-3.pdf
[v] https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/scot-projet-strategique-partage-lamenagement-dun-territoire
[vi] https://www.hautsdefrance.fr/la-region-adopte-son-sraddet/
[vii] https://entreprises.hautsdefrance.fr/IMG/pdf/s3hautsdefrance151220.pdf

5.3. Pôle de Compétitivité ou Pôle d'Excellence

Etes-vous en contact avec un Pôle de Compétitivité ou un Pôle d'Excellence ?

5.4. Stratégies d'Accélération - France 2030[viii]

Indiquer si le projet relève d'une ou plusieurs Stratégies d'Accélération parmi les choix suivants :

☐ Décarbonation de l'industrie

☐ Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique

☐ Produits biosourcés et carburants durables

☐ Développement de l'hydrogène décarboné

☐ Technologies avancées pour les systèmes énergétiques

☐ Digitalisation et décarbonation des mobilités

☐ Recyclages et réincorporation de matériaux recyclés

6. Avis de chaque acteur territorial partenaire

Joindre au dossier de candidature une lettre d'intention de chaque acteur territorial impliqué dans laquelle celui-ci s'engage à participer au projet en :

- Assumant les tâches et missions détaillées dans la section 3
- Contribuant au financement de celui-ci tel que défini dans la section 4.3

[viii] https://www.entreprises.gouv.fr/fr/strategies-d-acceleration

7. Avis, priorisation et signature de la direction du laboratoire

Avis de la direction et classement (dans le cas où plusieurs dossiers sont déposés par des porteurs d'un même laboratoire)

Classement du projet par la direction :

Signature de la direction :